



MEDIATHEQUE « LE Puits AU CHAT » CHARTRE DE L'ESPACE MULTIMEDIA

Cette chartre a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des usagers de la Médiathèque. Elle définit les droits et les devoirs de chacun.

PREAMBULE

L'accès aux postes de l'espace multimédia est autorisé sur présentation de la carte d'usager ou d'une pièce d'identité.

Objectifs :

La Médiathèque Le Puits au Chat met à disposition un espace multimédia pour :

- proposer à tous de découvrir les technologies de l'information et de la communication,
- permettre l'accès aux connaissances et aux savoirs via la navigation libre sur internet,
- être un espace complémentaire en termes de ressources documentaires par rapport à l'offre proposée dans la médiathèque.

Matériel disponible :

4 ordinateurs, équipés de casque, sont mis à la disposition des usagers pour la consultation d'internet, de ressources en ligne et l'utilisation de logiciels de bureautique.

CHAPITRE I - LES CONDITIONS D'ACCES

Les horaires d'ouverture de l'espace multimédia sont les mêmes que ceux de la Médiathèque. Sur présentation de la carte de la Médiathèque ou d'une pièce d'identité, l'utilisation des postes est gratuite et limitée à 30 mn, renouvelable 1 fois s'il n'y a pas d'attente. Cette durée est gérée automatiquement par un logiciel de gestion interne. Deux personnes maximum par poste.

CHAPITRE II - LES SERVICES OFFERTS

L'espace multimédia offre les services suivants :

- possibilité de rechercher des informations sur internet : navigation libre et sécurisée,
- utilisation des boîtes de messagerie (consultation et envoi de courriels),
- possibilité d'imprimer le résultat des recherches ou du travail effectué : l'impression (noir et blanc) de documents est gratuite, il convient d'apporter ses propres feuilles,
- possibilité d'utiliser des logiciels de bureautique ; l'utilisation d'une clé USB est autorisée.

CHAPITRE III - LES REGLES A RESPECTER

- l'utilisateur ne doit pas chercher à modifier la configuration informatique en place. Il se doit de signaler toute anomalie (matériel et logiciel),
- l'usage du casque devient obligatoire dès l'utilisation du son sur les postes.

DEONTOLOGIE ET RESPONSABILITES

L'accès à l'espace multimédia est subordonné à l'acceptation de la présente charte.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...).

La consultation des sites contraires à la législation française ou européenne, n'est pas admise. La consultation, notamment, des sites faisant l'apologie de la violence, de la discrimination, de pratiques illégales ou contraires à la morale (pornographie...) est strictement interdite.

L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur des œuvres consultées sur internet. Tous les documents imprimés doivent être réservés à un usage exclusivement privé.

La consultation d'internet est soumise à identification conformément à la loi antiterroriste du 23 Janvier 2006 qui oblige tout établissement permettant l'accès à internet au public de conserver les données de connexion pendant un an.

Les parents ou représentants légaux sont tenus de contrôler l'utilisation qu'en font leurs enfants mineurs. Les parents de mineurs sont informés que le contenu de certains sites leur est préjudiciable et s'engagent à ne pas tenir la Médiathèque comme responsable en cas de consultation de ces sites.

Fait à Blain, le 21 Septembre 2015
Le Maire, Jean-Michel BUF



Je reconnais avoir pris connaissance des obligations et recommandations citées ci-dessus, liées à l'utilisation de l'espace multimédia et m'engage à les respecter.

NOM

PRENOM

CARTE N° OU ADRESSE